

**Comité syndical
du mercredi 1er octobre 2008
à 17 h 30
COMPTE RENDU**

Membres titulaires présents à la séance :

Paul MINSSIEUX – Olivier MARTEL – Maurice GUERRIERI – Michel RUBAN – Daniel DELABRE
Bernard SERVANIN – Françoise GAUQUELIN – Jean Louis GERGAUD – Igor BASKAKOFF
Alain CORBIERE – Christian FROMONT – Gérard FAURAT – Claude LASCOMBE – Serge GRANJON
Danièle MORRETTON – Charles JULLIAN – Gérard GRANADOS.

Membres suppléants présents à la séance participant aux votes :

Pierre PERROUD – Michel BONNARD.

Membres suppléants présents à la séance ne participant pas aux votes :

Martine RIBEYRE – Catherine DI FOLCO – Daniel VAUGE – Yves GAVault – Pascal BRUCHON
Françoise BLANVILLAIN.

Membres titulaires excusés à la séance :

Michel OZIOL – Pierre THIZY – Jean-Paul CLEMENT – Christian COSTA.

Membres suppléants excusés à la séance :

Martine LALAUZE – Brigitte D'ANIELLO ROSA – Thierry BADEL – Roger VIVERT.

Techniciens présents :

Christelle FARGEAS – Sébastien LAURENT – Frédéric MARGOTAT – Dominique ANOVAZZI.

Technicien excusé :

Stéphanie SPACAGNA

• • • • •

Ordre du Jour :

- Adoption du compte-rendu du 25 juin 2008,
- Emprunt pour les travaux de protections locales contre les crues dans les vallées du Garon, du Mornantet et du Merdanson,
- Décision Modificative n° 1,
- Adhésion au contrat d'assurance groupe du centre de gestion au 1^{er} janvier 2009,
- Projet de nouveaux locaux pour la MIE et désignation de deux délégués au groupe de suivi (SMAGGA, SYSEG, SITOM),
- Point sur les opérations de communication,
- Point sur les travaux en cours,
- Questions diverses...

M. Minssieux ouvre la séance, le quorum étant atteint.

1. Adoption du compte-rendu du comité syndical du 25 juin 2008.

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le précédent compte-rendu du comité du 25 juin 2008.

En réponse à M. Granados qui demande des précisions sur le poste "salaires et charges", Mme Fargeas précise que ce poste comprend, en plus des salaires, tous les frais de fonctionnement liés à ce poste : frais de copie, charges locatives,)

Aucune autre observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce compte-rendu.

17 délégués présents – 17 voix pour

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du comité du 25 juin 2008.

2. Emprunt pour les travaux de protections locales contre les crues dans les vallées du Garon, du Mornantet et du Merdanson

M. Minssieux indique que cette première phase de travaux a débuté en juin 2008 sur les communes de Givors. Les travaux s'étendent sur Givors, Grigny, Montagny et Brignais.

Dans le cadre des études préalables nécessaires aux travaux, M. Fromont explique que suite à la géotechnique, les réalités de terrain ont conduit à des plus-values, certaines dépenses n'avaient pas été prévues : topographie, géotechnique, montage du dossier loi sur l'eau. Ces terrains laissent craindre une instabilité des ouvrages, d'où la nécessité de réaliser des enrochements sur toute la longueur de l'ouvrage. Le coût important des enrochements et murets a fait augmenter le budget du chantier.

M. Fromont pense qu'il faut remettre à plat l'ensemble de ce dossier, pour ajuster le financement des futures tranches. Il est nécessaire de terminer cette tranche de travaux afin qu'elle soit fonctionnelle. Ce dossier sera revu dès le retour de Mme Spacagna.

M. Minssieux précise que ces travaux sont financés :

- 29 % par le Département du Rhône
- 25 % par la DDAF
- 46 % par les communes du bassin versant, suivant la clef de répartition suivante : 30 % pour les communes concernées au prorata de la population et les 70 % restant au prorata de la population sur toutes les communes du bassin. La clé de répartition est celle prévue dans les statuts.

M. Servanin expose le compte rendu des consultations faites auprès des organismes de prêts, à savoir la Caisse d'épargne, Dexia, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole, pour un emprunt sur 15 ans.

La proposition de la Caisse d'Epargne est la plus intéressante, avec un taux fixe de 4,77 %, soit un coût de crédit de 48 690,60 €, pour un montant emprunté de 120.000 €. Ce montant permettra de financer une partie des travaux en cours, mais ne sera pas suffisant pour la suite.

M. Servanin indique qu'une évaluation des participations 2009 des communes sera faite au plus tôt, pour leur permettre de préparer leur budget.

M. Granados demande s'il n'y a pas de risques de retrait de la Caisse d'Epargne compte tenu de la conjoncture actuelle.

Mme Fargeas indique que la Caisse d'Epargne s'est engagée, et que l'offre est prête et n'a plus qu'à être validée.

M. Minssieux propose à l'assemblée d'approuver la délibération concernant la signature du contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne.

Vote contre : 0

Abstention : 1

Adoption à l'unanimité.

3. Décision Modificative n° 1

M. Servanin donne lecture de la décision modificative n° 1 à inscrire au budget, suite à cet emprunt.

M. Minssieux propose à l'assemblée d'approuver la délibération concernant cette décision modificative n° 1.

Vote contre : 0

Abstention : 1

Adoption à l'unanimité de la décision modificative n° 1 à inscrire au budget.

4. Adhésion au contrat d'assurance groupe du centre de gestion au 1er janvier 2009

Mme Fargeas rappelle que le SMAGGA a adhéré à ce contrat d'assurance groupe qui arrive à échéance au 31.12.2008. La proposition de renouvellement est la suivante :

- ∞ **catégorie de personnel assurée : fonctionnaires titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL**
 1. risques garantis : décès, maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, mi-temps thérapeutique, infirmité de guerre, maternité / adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire
 2. franchise en maladie ordinaire de 15 jours par arrêt
 3. taux de cotisation : 5,45 %
- ∞ **catégorie de personnel assurée : fonctionnaires titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public**
 4. risques garantis : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité / adoption, accident ou maladie imputable au service
 5. franchise en maladie ordinaire de 15 jours par arrêt
 6. taux de cotisation : 1,05 %

Les taux de cotisations ont baissé par rapport aux années antérieures, et ce, sans modification des garanties.

En réponse à M. Martel qui demande si les déplacements des élus sont couverts, Mme Fargeas précise qu'il s'agit de garanties concernant uniquement le personnel et non les élus.

M. Minssieux propose à l'assemblée d'approuver la délibération concernant la signature de ce contrat d'assurance groupe, tel que présenté.

Adoption à l'unanimité de la délibération concernant la signature de ce contrat d'assurance groupe.

M. Minssieux demande aux élus de se renseigner dans leurs communes respectives, pour savoir s'ils sont assurés lors de leur déplacement professionnel avec leur véhicule personnel, et de voir ensuite si les syndicats ont une assurance couvrant ces déplacements, ceci afin de ne pas faire double emploi de garanties.

5. Projet de nouveaux locaux pour la MIE et désignation de deux délégués au groupe de suivi (SMAGGA, SYSEG, SITOM)

M. Minssieux rappelle qu'actuellement les trois syndicats sont locataires pour un montant de loyer annuel d'environ 60.000 €, et qu'il serait donc plus intéressant d'être propriétaire, soit par acquisition de nouveaux locaux, soit par construction de nos propres locaux. Dans cette optique, le syndicat s'est rapproché de la CCVG pour connaître les disponibilités.

Arrivée de M. Gavault

Le SITOM a déjà délibéré sur ce point et a nommé 2 délégués pour suivre ce dossier, le SYSEG va délibérer prochainement, et les élus du SMAGGA doivent donc se prononcer.

M. Lascombe intervient en indiquant qu'il ne voit pas pourquoi la question de la démarche HQE est posée, s'agissant d'une maison de "l'environnement" elle doit bien évidemment être la vitrine de ces nouvelles technologies.

M. Martel précise qu'en matière de cibles HQE il n'y a pas d'obligation de résultat, mais que le Grenelle de l'Environnement va peut être changer ces données et qu'il y aura obligation de construire avec ces normes HQE.

M. Minssieux fait part de ses craintes au point de vue financier, car si le coût est trop élevé pour les syndicats, on risque de ne rien envisager et de rester figé dans la situation actuelle.

M. Gergaud précise qu'il faut prévoir un coût d'environ 20 % supplémentaire pour appliquer cette démarche HQE.

M. Minssieux propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'engagement de cette procédure, avec comme objectif la nomination de 2 représentants pour suivre et monter ce dossier.

Accord des délégués.

Si des volontaires veulent faire partie du groupe de suivi de ce dossier, qu'ils se fassent connaître auprès du Secrétariat du SMAGGA ; sinon le bureau désignera 2 élus.

6. Point sur les opérations de communication

M. Laurent fait le point sur les opérations réalisées :

- la visite des élus à la Cité du Garon,
- la randonnée découverte du Garon,
- la plaquette de présentation du Syndicat,
- les animations scolaires : 58 classes inscrites à ce jour,
- le dépliant "Mieux comprendre la Nature",
- la Nouvelle carte "Top Là",
- le remplacement de la signalétique devant la Maison Intercommunale,
- le journal n° 13 paru cet été

La visite du chantier à la Cité du Garon, ainsi que la randonnée découverte, ont été appréciés par les élus présents lors de ces sorties.

Il reste pour cette fin d'année :

- le journal n° 14 à paraître en décembre,
- la lettre d'info aux élus, en novembre,
- le film de présentation du SMAGGA,
- la réalisation de la version 2 du site internet,
- la conférence "Les entretiens du Garon" fixée le 5 décembre 2008 de 12 h à 17 h 30 à Rontalon

M. Jullian souhaite que la communication à destination des élus soit faite le plus possible par mail. La mise en place du fichier mail de l'ensemble des élus du bassin versant demandent un gros travail et un investissement en temps important, mais cet outil s'avèrera facile d'utilisation par la suite.

M. Granados précise que notamment pour le SYSEG, il est difficile d'obtenir les adresses mail personnelles des conseillers municipaux. Il serait plus facile d'envoyer les diverses informations directement aux Directions Générales des Services dans les mairies, qui se chargeraient elles-mêmes de la diffusion auprès de leurs conseillers.

M. Jullian demande à chaque délégué de sensibiliser les nouveaux élus pour obtenir leurs présences à la conférence du 5 décembre 2008.

Il faut présenter un programme axé sur la définition d'un bassin versant, son rôle, son fonctionnement, la solidarité amont / aval, les mesures de lutte contre les inondations, et la préparation du second contrat de rivière.

M. Minssieux insiste sur le fait que pour sensibiliser les nouveaux élus des communes, il faut cibler le thème de la solidarité.

Mme Gauquelin pense qu'un titre plus accrocheur serait à envisager sur l'invitation "Fonctionnement d'un bassin versant et aménagement du territoire", ainsi les services urbanismes des communes se trouveraient intégrés clairement.

Demander au Graie lors de son intervention de conserver une vision d'ensemble et non pas un exposé trop technique.

M. Lascombe précise qu'il faut expliquer que le but principal du bassin versant est bien la solidarité amont / aval, et la préparation du prochain contrat de rivière.

En résumé :

- expliquer le fonctionnement du bassin versant,
- sensibiliser les nouveaux élus, et leur donner toutes les raisons d'assister à la conférence,
- démontrer à ces nouveaux élus que les communes sont actrices et responsables,
- permettre aux communes de découvrir leur patrimoine, d'identifier leurs zones humides...

M. Minssieux souhaite que sur le programme de la journée, soient bien noté les horaires d'intervention de chacun des participants, et qu'il soit laissé un temps d'échange entre chaque intervenant d'environ 15 mn.

M. Laurent précise que les invitations seront envoyées aux délégués du SMAGGA qui devront assurer la communication de cet événement dans leurs communes.

M. Minssieux donne la parole à M. Martel pour faire un point sur les animations scolaires, et les différentes actions à envisager.

M. Martel donne les précisions suivantes :

- une réunion avec les associations d'animations scolaires intervenant habituellement avec le SMAGGA est prévue le 2 décembre ; il s'agira d'un temps de formation sur le SMAGGA et le contrat de rivière,
- chaque commune sera informée des animations scolaires qui auront été choisies par leurs écoles, avec les dates d'intervention des animateurs,
- les associations devront présenter en Janvier 2009, leurs propositions d'animations pour 2009/2010,
- les plaquettes et les fiches d'inscription ont été adressées aux écoles depuis une quinzaine de jours, et le budget prévu de 25.000 € est pratiquement atteint (environ 21.000 € à ce jour)

M. Laurent informe les délégués que la plaquette des animations scolaires leur sera adressée par mail, à la demande de M. Martel.

7. Point sur les travaux en cours

M. Minssieux donne la parole à M. Margotat pour faire le compte rendu des travaux en cours.

Cité du Garon à Givors :

M. Margotat rappelle que ces travaux sont effectués pour la première tranche par le Groupement Rampa TP / Beylat TP / Green Style, pour un montant de 576 356 € HT.

Ils ont pour principal objectif d'isoler les habitations le long du Garon de la montée des eaux du Garon et du Mornantet lors des crues par la réalisation d'un muret béton. En parallèle, des confortements de berges par enrochement et localement enrochements béton sont positionnés en pied de talus et sur les secteurs de courbes plus sollicités en période de hautes eaux.

Pour apporter à ces travaux une touche paysagère, un programme de renaturation du site est en cours de réalisation : les premiers travaux d'enherbement ont démarré sur l'aval du tronçon et devraient se poursuivre par tranche en fonction de l'avancement du chantier.

Par ailleurs, des opérations de plantations seront proposées aux riverains (arbres, arbustes et boutures de saules).

Pont des Carrières à Millery :

Pour rappel, ce chantier découle des dégâts occasionnés par la crue d'avril 2005 sur un ouvrage de franchissement de la rivière, le pont des carrières.

Le marché, attribué à la Forezienne d'entreprises, prévoit la consolidation des berges du Garon à l'amont du pont des carrières, face à l'ancienne entreprise Cépeca.

Techniquement, il s'agit de positionner des protections par enrochements végétalisés afin de protéger les culées du pont. Le profil de la rivière va être également redessiné, et un radier constitué de blocs béton sera apposé entre les culées.

En réponse à M. Corbière sur la répartition du coût des travaux à Millery, M. Margotat précise que la réfection du pont a été prise en charge financièrement en totalité par les Carrières du Garon (il s'agit d'un pont privé), le SMAGGA assure quant à lui uniquement la protection et la stabilité des berges.

Ce chantier devrait se dérouler sur 4 semaines.

Mme Gauquelin précise que la fin d'exploitation des carrières est prévue pour 2013.

Travaux Brigades de rivière :

1. débardage à cheval

Sur le Mornantet, au niveau du hameau de l'Ollière à Chassagny, il sera fait appel à une entreprise de débardage à cheval sur une dizaine de journées, en appui à la brigade rivière.

Sur ce secteur, fortement encaissé, il n'existe aucun chemin jouxtant la rivière et permettant aux engins de remonter les arbres du lit du Mornantet.

Le coût de cette opération de 3 500 Euros pour les 10 jours de travail du débardeur. Cette action est prévue pour novembre 2008.

2. plantation de haies

Le Préfet préconise la plantation de 40 km de haies sur le département d'ici 2 ans.

Le SMAGGA s'est engagé à planter 1000 m linéaires, soit 600 arbres, sur 3 sites :

7. le ruisseau de Goutte-Renard à Thurins
8. l'Artilla à St Martin en Haut,
9. le Garon à Vourles

Lorsque cela sera possible, il sera procédé à des prélèvements d'arbustes dans leur milieu naturel (aulnaies, frênaies...) car on va privilégier des essences autochtones et adaptées à leur milieu. Les essences absentes en quantité suffisantes seront achetées en pépinières.

3. entretien et restauration de berges

Les travaux de restauration de berges par la brigade rivière vont concerner 3 tronçons importants dans les mois à venir :

- Le Mornantet à Chassagny,
- L'artilla à Thurins,
- Le ruisseau de Cartelier à Rontalon et Thurins.

Ces opérations consistent en l'enlèvement des arbres morts et malades afin de prévenir les risques de formation d'embâcles.

Les interventions en tête de bassin sur des secteurs à enjeux piscicoles forts seront complétées, comme cela est préconisé dans l'étude piscicole de 2006, par de petits ouvrages rustiques en techniques issues du génie biologique. Ces aménagements, très peu coûteux, permettent à la fois de diversifier les habitats, de stabiliser les érosions et d'une manière générale d'apporter une attractivité plus forte au biotope sur des secteurs de rivière vulnérables.

En réponse à Mme Blanvillain, M. Margotat précise que la Société de Pêche est associée à la réflexion sur les travaux envisagés, mais que ceux-ci sont réalisés uniquement par la Brigade de rivière.

En réponse à M. Gergaud sur la question de la durée de vie de ces techniques végétales, M. Margotat indique qu'une fois la végétation en place, ces techniques sont pérennes.

M. Fromont précise qu'il ne faut évidemment pas de crue importante dans ces zones pendant les 3 premières années.

4. incinération des végétaux

Un arrêté interpréfectoral interdit désormais le brûlage des déchets verts sur de nombreuses communes de l'agglomération lyonnaise. A l'échelle du bassin versant, toutes les communes de la basse-vallée sont concernées, depuis Chaponost jusqu'à Givors.

Se pose donc le problème de l'incinération sur place des déchets verts (branchages et rémanents) issus des abattages en bord de rivière. Le feu est un outil très pratique qui permet l'élimination des résidus d'abattage en zone inondable, même lorsqu'il n'existe pas de piste d'accès pour le récupérer. (A noter que le brûlage ne concerne que du végétal, les déchets étant évacués par la brigade en déchetterie).

Cette mesure est très pénalisante pour ces travaux d'intérêt général, effectués par la Brigade et une dérogation en Préfecture devra être formulée, principalement au niveau des tronçons à enjeux d'inondation forts.

M. Granados explique que cette interdiction pose également de gros problèmes dans certaines communes, car le coût d'évacuation en déchetterie est trop important.

M. Margotat précise que pour les travaux d'abattage délicats en rivière confiés à des professionnels, l'entreprise Fayolle valorise les arbres abattus en plaquettes de paillage pour les massifs.

6. Questions diverses

Mme Di Folco s'étonne qu'il n'y ait pas eu de commission technique dernièrement.

M. Fromont lui indique que la prochaine commission technique sera fixée dès le retour de Mme Spacagna.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.